

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 24 octobre 2012 à 20 h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Echanges de terrains
- Souscription d'un emprunt relais pour les subventions
- Demande de subvention PIL pour l'enfouissement des lignes téléphoniques
- Demandes de subventions pour la réfection de la digue du Rosier
- Remboursement du gaz du camping
- Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2G 2010-2013 avec la CAF 05
- Convention Présence avec ERDF
- Convention avec le SAF pour les secours sur pistes
- Tarifs de location des terrains communaux pour 2013

Val-des-Prés, le 19 Octobre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Echange de terrains avec M. Daniel FERRIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'échange de la parcelle communale D 67 de 557 m² contre les parcelles D 409 de 383 m², D 425 de 33 m² et D 1055 de 768 m² appartenant à M. Daniel FERRIER ;
- décide que la soulte de 627 m² en la faveur de M. Daniel FERRIER lui sera achetée au prix de 1,50 € le m², soit 940,50 € ;
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Echange de terrains avec Mme Josette FINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'échange d'une bande d'environ 10 m² du domaine public située entre les parcelles D 282 et D 283 et environ 100 m² de la parcelle communale F 1196 contre la parcelle D 491 de 306 m² appartenant à Mme Josette FINE ;
- décide que l'échange se fera sans soulte ;
- décide de déclasser le domaine public situé entre les parcelles D 282 et D 283 ;
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que tous les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la commune.

Souscription d'un emprunt relais dans l'attente du versement de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire auprès du Crédit Agricole un prêt relais de 64.710 € garanti par une cession Dailly ; dans l'attente du versement d'une subvention d'un montant équivalent pour l'acquisition d'un terrain ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Demandes de subventions pour la réfection de la digue du Rosier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la solution de travaux n° 2 qui consiste à reprendre la digue du Rosier en enrochements bétonnés avec protection parafeuilles en béton armé, cette solution permettant un meilleur renforcement de la digue et sur une plus longue durée ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et de l'Etat ;
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût du projet H.T. : 698.000 €
 - subvention du Conseil Régional 40% : 279.200 €
 - subvention de l'Etat 10% : 69.800 €
 - autofinancement de la commune 50% : 349.000 €

Remboursement du gaz du camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à monsieur Pierre MARIN la somme de 594,27 € correspondant au stock de gaz contenu dans les deux cuves du camping municipal.

Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, intégrant les communes de Monêtier-les-Bains et de La Salle-les-Alpes ;

Convention Présence avec ERDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention Présence avec ERDF pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 52,50 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Tarif de location des terrains communaux pour 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN ne participent ni au débat ni au vote. 1 abstention : M. Alain BLOCH-TREFOUSSE):

- décide de louer à titre précaire et révocable, tout ou partie des parcelles communales non agricoles A 328, 330, 334, 336, 340, 341, 343, 346, 355, 359, 362, 365, 966 à La Draye, C 724, 725, 985 et 1307 à La Vachette et E 960 au Serre, à l'effet d'y entreposer exclusivement du bois et des matériaux alluvionnaires,
- fixe le montant de la location à 0,25 € du m² pour l'année 2013, et précise que ce tarif sera révisé chaque année et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 3^{ème} trimestre.
- autorise le Maire à signer les conventions d'occupation à titre précaire et révocable pour une durée de 5 ans.

Val-des-Prés, le 31 Octobre 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrains avec monsieur Daniel FERRIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Daniel FERRIER a donné son accord pour échanger ses parcelles D 409 de 383 m², D 425 de 33 m² et D 1055 de 768 m² situées dans le périmètre du camping contre la parcelle communale D 67 de 557 m². Il propose de lui acheter la soulte de 627 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'échange de la parcelle communale D 67 de 557 m² contre les parcelles D 409 de 383 m², D 425 de 33 m² et D 1055 de 768 m² appartenant à M. Daniel FERRIER ;
- décide que la soulte de 627 m² en la faveur de M. Daniel FERRIER lui sera achetée au prix de 1,50 € le m², soit 940,50 € ;
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange de terrains avec madame Josette FINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Josette FINE a donné son accord pour échanger sa parcelle D 491 de 306 m² située dans le périmètre du camping contre une bande d'environ 10 m² du domaine public située entre les parcelles D 282 et D 283 lui appartenant et environ 100 m² de la parcelle communale F 1196.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'échange d'une bande d'environ 10 m² du domaine public située entre les parcelles D 282 et D 283 et environ 100 m² de la parcelle communale F 1196 contre la parcelle D 491 de 306 m² appartenant à Mme Josette FINE ;
- décide que l'échange se fera sans soulte ;
- décide de déclasser le domaine public situé entre les parcelles D 282 et D 283 ;
- autorise le Maire à signer l'acte d'échange auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon ;
- précise que tous les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Souscription d'un emprunt relais dans l'attente du versement de subvention

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'avoir recours à un financement temporaire dans l'attente du versement d'une subvention de 64.710 € qui a été attribuée par le Conseil Régional à la commune pour l'acquisition d'un terrain. Il propose de solliciter auprès du Crédit Agricole un prêt d'un montant correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire auprès du Crédit Agricole un prêt relais de 64.710 € garanti par une cession Dailly ; dans l'attente du versement d'une subvention d'un montant équivalent pour l'acquisition d'un terrain ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réfection de la digue du Rosier

Monsieur le Maire informe que le RTM, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la digue du Rosier, a préconisé deux solutions de travaux. La première prévoit la reprise de la digue avec protection parafeu en enrochements libres pour un montant estimé à 510.000 € H.T. La seconde prévoit la reprise de la digue en enrochements bétonnés avec protection parafeu en béton armé pour un montant estimé à 680.000 € H.T. Le Maire propose de solliciter des subventions les plus élevées possibles pour financer les travaux ainsi que le coût des études estimé à 6.000 € H.T. et le coût de la maîtrise d'œuvre fixé à 12.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la solution de travaux n° 2 qui consiste à reprendre la digue du Rosier en enrochements bétonnés avec protection parafeu en béton armé, cette solution permettant un meilleur renforcement de la digue et sur une plus longue durée ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional et de l'Etat ;
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût du projet H.T. : 698.000 €
 - subvention du Conseil Régional 40% :279.200 €
 - subvention de l'Etat 10% : 69.800 €
 - autofinancement de la commune 50% :349.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Remboursement du gaz du camping

Monsieur le Maire rappelle que la délégation de service public avec monsieur Pierre MARIN pour la gestion du camping municipal a pris fin le 15 septembre 2012. Par conséquent il y a lieu de lui rembourser le stock de gaz contenu dans les deux cuves, estimé à 594,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à monsieur Pierre MARIN la somme de 594,27 € correspondant au stock de gaz contenu dans les deux cuves du camping municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire rappelle que la commune est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse dit de « 2^{ème} génération » (Cej 2G) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes pour les années 2010 à 2013.

Par ailleurs, le Cej dit de « 1^{ère} génération » (Cej 1G) signé avec les communes de Monétier-lesBains et La Salle-les-Alpes, et avec la CCB, est arrivé à terme au 31/12/2011.

Un même territoire ne pouvant pas disposer de plus d'un Cej, celui de « Monétier-les-Bains/La Salle-les-Alpes/CCB » doit faire l'objet d'un avenant au Cej 2G 2010-2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, intégrant les communes de Monétier-les-Bains et de La Salle-les-Alpes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention Présence avec ERDF

Monsieur le Maire informe que depuis 2008 ERDF développe une organisation de proximité, en dédiant aux communes un interlocuteur privilégié, en améliorant l'environnement des travaux, en se plaçant comme acteur sociétal du développement durable et en contribuant à la gestion des incidents liés au réseau électrique. De son côté, la collectivité informe ERDF de ses projets, en cas d'intempérie elle assure l'information de la population et accompagne les équipes d'intervention. Le Maire expose qu'il y a lieu de signer une convention Présence pour fixer les termes du partenariat, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention Présence avec ERDF pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative aux secours hélicoportés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2012-2013. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013, sont fixés à 52,50 € par minute de vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoportés, et le tarif de 52,50 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoportés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 24 Octobre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

19 Octobre 2012

Date d'affichage :

19 Octobre 2012

L'an deux mil douze et le vingt quatre octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarif de location des terrains communaux pour 2013

Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN, concernés, quittent la salle.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer pour 2013 les tarifs des locations de terrains communaux non agricoles consenties aux habitants et artisans de la commune pour y entreposer du bois et des matériaux alluvionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN ne participent ni au débat ni au vote. 1 abstention : M. Alain BLOCH-TREFOUSSE) :

- décide de louer à titre précaire et révocable, tout ou partie des parcelles communales non agricoles A 328, 330, 334, 336, 340, 341, 343, 346, 355, 359, 362, 365, 966 à La Draye, C 724, 725, 985, 1307 à La Vachette et E960 au Serre, à l'effet d'y entreposer exclusivement du bois et des matériaux alluvionnaires,
- fixe le montant de la location à 0,25 € du m² pour l'année 2013, et précise que ce tarif sera révisé chaque année et indexé sur l'indice INSEE du coût des loyers du 3^{ème} trimestre.
- autorise le Maire à signer les conventions d'occupation à titre précaire et révocable pour une durée de 5 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK